SERCE*infos*

LES ENTREPRISES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & NUMÉRIQUE

N° 35
DÉCEMBRE 2024

Maintenir le cap !

À lire en page 2 (Édito)

pages 2-3

ACTUALITÉS
Zoom sur…
- Belles performances estivales
- PPE, SNBC, PNACC : consultons mais surtout, avançons !
- Un nouveau format pour les rencontres régionales
- Participez à l'édition 2025 du Concours Lumières !

page 4

ÉNERGIE & CLIMAT
- Le SERCE publie un guide sur le CPE
- Tout comprendre au décret BACS en 10 minutes
- Optimiser l'autoconsommation grâce à la flexibilité

pages 5

RÉSEAUX & ENVIRONNEMENT
- StaR-ELEC : les entreprises vont devoir s'approprier la démarche
- La Commission «Environnement» change de nom et établit sa feuille de route

page 6

PRÉVENTION & SÉCURITÉ
- Nouvelle Charte Santé Sécurité Enedis / Entreprises
- Nacelles : le rôle majeur de la vigie
- La prévention Sécurité sur le terrain est aussi connectée !

page 7

SOCIAL & ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS
- Accueil des stagiaires de Seconde : une première opération découverte réussie

page 8

EN BREF
- Nominations
- Le SERCE dans la presse
- Agenda

ÉDITO

MAINTENIR LE CAP !

« Le rapport sur le futur de la compétitivité de l'UE de Mario Draghi préconise un choc d'investissement supplémentaire de 800 Mds € par an qui serait entre autres dédié à l'électrification des usages, l'efficacité énergétique et la décarbonation. Ce choc doit être initié par la décision publique, en construisant un cadre normatif ambitieux et stable, et en ayant un recours raisonné au financement public, afin de contribuer à accélérer les investissements dans la transition énergétique.

Jean de VAUXCLAIRS
Président du SERCE

Le projet de loi de finances pour 2025, désormais en suspens, avait produit certaines avancées : 1,5 Md € supplémentaires pour la décarbonation de l'industrie, rééquilibrage de la fiscalité des énergies, mesures visant à accélérer le déploiement de énergies renouvelables et de la mobilité électrique. Les débats parlementaires, notamment au Sénat, ont permis de constater que la transition énergétique fait consensus et infuse dans les territoires.

Notre pays dispose des atouts nécessaires pour la réussir : attractivité économique, mix électrique décarboné, filières compétentes, services à haute valeur ajoutée. Il ne doit pas trébucher sur l'épineuse question des financements, d'autant plus primordiaux que la dépense publique se raréfie.

Un exemple-type est celui du fonds vert : auparavant doté de 2,5 Mds d'€, il pourrait retomber à 1 Md€. Comme le relève le Sénat, « ces variations extrêmes sont particulièrement dommageables pour la conduite des politiques de transition écologique. Ce sont des investissements qui s'inscrivent dans le temps long, et qui nécessitent donc de la prévisibilité. »

Dans un contexte politique et budgétaire incertain, les priorités devraient être la simplification, la visibilité et la stabilité du cadre normatif, comme au sens large la continuité de la politique publique en faveur de la transition énergétique, faute de quoi nous enverrions aux citoyens et aux marchés des signaux contraires.

Nous portons donc auprès des décisionnaires un message de priorisation des financements et de recentrage des aides publiques sur les marchés permettant de remplir les objectifs énergétiques et de décarbonation.

ACTUALITÉS

BAROMETRE TRIMESTRIEL

BELLES PERFORMANCES CET ÉTÉ

Le baromètre d'opinion réalisé par Xerfi Specific pour le SERCE souligne les belles performances des entreprises de génie électrique et climatique au cours de la saison estivale.

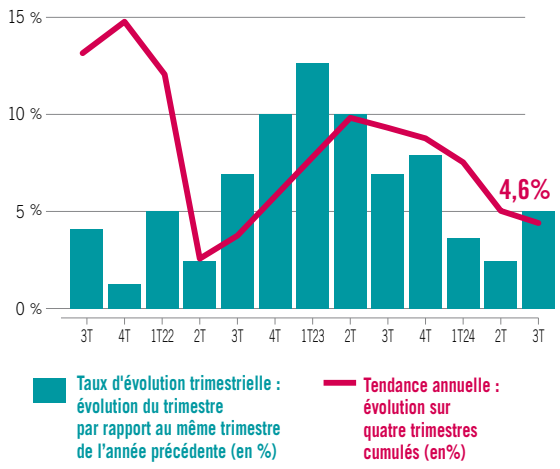

Source : SERCE / XERFI Spécific

Le chiffre d'affaires de la profession a progressé de 5% au 3e trimestre 2024, par rapport au 3e trimestre 2023. La tendance annuelle est restée bien orientée pour s'établir à 4,6 % à l'issue de l'été.

Toutefois des disparités apparaissent selon les marchés. Dans la continuité du premier semestre 2024, **l'activité Industrie** a progressé encore très modérément au cours de la saison estivale, à hauteur de 1%, ralentissant en rythme annuel pour s'établir à 3,8%. Plus dynamique, **l'activité « Réseaux & Infrastructures»** affiche une hausse du chiffre d'affaires de 7% entre le 3e trimestre 2023 et le 3e trimestre 2024, ce qui porte la progression annuelle à 5,6%. L'accélération progressive de la croissance de **l'activité « Tertiaire/ Bâtiment »** observée depuis le début de l'année 2024 s'est poursuivie cet été engrangeant 5% en un an. En glissement annuel, le taux de progression atteint 3,6%.

Au vu des carnets de commande à fin septembre, la dynamique pourrait ralentir quelque peu en fin d'année.

CONSULTEZ LE BAROMÈTRE DE CONJONCTURE DU 3E TRIMESTRE 2024
serce.fr > Rubrique «Publications» *NB : l'accès au Baromètre est réservé aux adhérents du SERCE (connexion requise)*

PPE, SNBC, PNACC : CONSULTONS MAIS SURTOUT, AVANÇONS !

La **Stratégie Française sur l' Énergie et le Climat (SFEC)** constitue la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et présente pour ce faire les objectifs fixés en matière d'énergie et de carbone.

Soumise à consultation à l'hiver dernier, le SERCE avait dans sa contribution mis l'accent sur les moyens mis en œuvre pour assurer la baisse de la consommation énergétique, l'accroissement de la production d'énergie décarbonée, l'adaptation des réseaux électriques, la sécurité d'approvisionnement et la préservation du pouvoir d'achat et de la compétitivité.

Un an plus tard et à la faveur d'un renouvellement du Parlement et du Gouvernement, ce dernier passe à l'étape suivante en étendant la consultation à la **Programmation Pluriannuelle de l' Énergie (PPE)**, à la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** et au **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)**.

Cette consultation est ouverte à tout citoyen mais porte une attention toute particulière aux organisations professionnelles qui remettront un « cahier d'acteur » permettant de synthétiser leur positionnement par rapport aux éléments présentés. Le SERCE rédige donc actuellement sa réponse qui doit être rendue pour la mi-décembre.

Sans dévoiler par avance ses conclusions, chacun des documents traite de thématiques liées étroitement aux activités des entreprises du SERCE :

- **PPE** : amélioration de l'efficacité énergétique et baisse des consommations d'énergie fossile ; développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération ; optimisation du système électrique et développement des réseaux ; compétitivité des prix de l'énergie ; mobilisation des territoires dans la planification écologique
- **SNBC** : accélération de l'action et élargissement des objectifs de décarbonation ; déclinaisons des premières orientations sectorielles (transports, industrie, bâtiment, production et transformation d'énergie).
- **PNACC** : résilience des transports et mobilités, du système énergétique, des services de communication électronique ; enjeux d'adaptation au changement climatique dans les rénovations du parc immobilier de l'état ; mobilisation de la commande publique au service de l'adaptation

Si ces consultations sont un exercice de mise en commun intéressant, elles doivent néanmoins être traduites concrètement dans les champs normatifs et financiers.

La transcription de la SFEC dans la loi est un sujet épineux, puisqu'abandonné par le précédent gouvernement en dépit de son caractère obligatoire (elle aurait dû être adoptée au 1er juillet 2023). Pourtant, l'adoption d'une Loi de Programmation Énergie Climat (LPEC) serait un signal fort envoyé à la société et aux marchés sur la vision stratégique du pays sur les questions énergétiques et climatiques. Toutefois la fragmentation des forces politiques à l'Assemblée nationale et l'instabilité du Gouvernement rendent tout consensus sur le sujet au minimum difficile.

Enfin, la synthèse des consultations n'aura d'intérêt que si elle conduit le Gouvernement, à défaut du Parlement, à trancher sur les choix stratégiques du pays en matière d'électrification, de baisse de la consommation et de décarbonation. Cela permettrait notamment de stimuler les investissements dans les technologies retenues pour mener à bien la transition énergétique, en la plaçant en dehors des aléas politiques (comme le programme nucléaire l'avait été dans les années 70).

ZOOM SUR...

RENCONTRES DES ENTREPRISES ADHÉRENTES : DEUX RÉGIONS EXPÉRIMENTENT UN NOUVEAU FORMAT

Le SERCE a entrepris d'expérimenter un nouveau format de réunions pour animer les rencontres avec les entreprises organisées chaque année par ses délégations régionales.

Cette nouvelle configuration a été inaugurée cet automne par les délégations des régions **Nouvelle Aquitaine** et **Pays de la Loire**.

Jean-Michel LABÈQUE
Délégué régional Nouvelle Aquitaine (Réseaux)

Ce nouveau format de réunion s'inscrit dans le virage que prend le SERCE, en distinguant plus nettement les activités d'infrastructures de celles des marchés tertiaires & industriels. L'objectif est d'être davantage en phase avec les problématiques spécifiques à ces métiers. En Nouvelle-Aquitaine, nous avons été les premiers à tester ce format. Il est primordial de conserver un temps d'échange collectif, notamment sur des sujets transversaux comme la formation, la sécurité, l'attractivité et la RSE. Nous avons donc choisi de les aborder en fin de matinée, avant un déjeuner commun, favorisant ainsi les échanges entre tous.

Personnellement, je suis favorable à cette organisation, même si certaines entreprises couvrent les deux secteurs. Cela permet aux spécialistes de chaque domaine d'aller plus en profondeur dans les échanges et d'éviter que certains, comme les représentants du tertiaire, se sentent moins concernés quand on parle d'infrastructures.

La réunion gagne ainsi en efficacité. Cette nouvelle organisation devrait permettre de redynamiser et densifier le nombre d'adhérents participants.

Pour résumer, on ne cloisonne pas, on distingue les activités pour mieux traiter les sujets spécifiques, tout en abordant les enjeux communs.

Dominique CUNAT
Délégué régional Pays de la Loire

Nous avons organisé des sessions distinctes, sur une demi-journée chacune. Ces moments dédiés à leurs problématiques spécifiques ont été très appréciés par les participants.

Les différences entre les entreprises de réseaux extérieurs et celles du tertiaire se font sentir, car leurs structures et organisations sont différentes. Il est toutefois essentiel de conserver une base commune, pour aborder des thèmes transversaux et maintenir une vision partagée de l'activité économique régionale.

J'ai également constaté que le noyau dur des adhérents qui participent régulièrement à ces réunions s'est étoffé. Cette nouvelle configuration offre une dynamique qui peut susciter l'intérêt de nouveaux adhérents potentiels.

Nous avons réussi à capter une audience plus qualitative et motivée. Cela pose les fondations pour de futurs développements au niveau régional. Fort de ce bilan positif, je pense qu'il pourrait être bénéfique pour d'autres régions également.

Une date à retenir dès maintenant !

SAVE THE DATE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du SERCE

18 juin 2025

SUIVIE D'UNE CONFÉRENCE

NOUVEAUX MEMBRES

AUSSIG Saint-Apollinaire (21)
Cette PME de Côte d'Or est spécialisée dans la Signalisation ferroviaire.

SAS ALCYON Vitrolles (13)
Basée à Vitrolles, cette société d'ingénierie est rattachée à la marque Citeos du groupe VINCI Energies. Elle est spécialisée dans les études techniques associées à la gestion de l'éclairage public, l'installation, le financement et l'exploitation des centrales de production d'énergie.

SFEE Saint-Léonard (76)
Cette TPE normande est spécialisée dans les travaux Caténaires.

PARTICIPEZ À L'ÉDITION 2025 DU CONCOURS LUMIÈRES !

Vous êtes un maître d'ouvrage et vous avez réalisé récemment la mise en lumière d'un édifice, d'un parc, d'une place... ?

L'édition 2025 du Concours Lumières est lancée ! Ce concours, organisé par le SERCE, est ouvert aux maîtres d'ouvrage publics ou privés, ayant mis en valeur par l'éclairage un monument ou un site, urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager, ancien ou contemporain. L'éclairage doit être pérenne et visible par tous gratuitement. Les illuminations festives non permanentes et les mises en lumières consistant en la seule projection d'images sont exclues du concours.

Vous pouvez d'ores et déjà adresser vos demandes en renseignant le formulaire de demande (disponible serce.fr/actualites/concours-lumieres-2025).

Les dossiers de participation devront parvenir au SERCE, avant le 21 mars 2025.

ÉNERGIE
&
CLIMAT

LE SERCE PUBLIE UN GUIDE SUR LE CPE

Fort de plusieurs années d'expérience, les membres de la Commission « Efficacité énergétique » ont collaboré avec la Commission « Questions juridiques » afin d'élaborer un guide pratique destiné à éclairer les équipes des entreprises adhérentes sur les bonnes pratiques et certains points d'attention à respecter lors de l'établissement d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE).

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE CPE DEPUIS SERCE.FR > Publications (Accès réservé aux adhérents du SERCE)

Emira SADKI
Présidente de la Commission « Questions juridiques » du SERCE

Ce guide est né d'un constat partagé par les membres de nos deux commissions : malgré ses avantages, l'outil CPE reste sous-exploité, et nous-mêmes, experts, avons souvent des questionnements. L'objectif était de rendre ce guide accessible, utile, et de l'aligner aux besoins de l'ensemble des adhérents. C'est aussi un levier pour leur permettre de se faire entendre et d'inscrire leurs voix dans le cadre de la transition énergétique.

Ce livret s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Les enjeux de performance énergétique touchent tout le monde, ce n'est pas l'apanage des grandes structures. D'ailleurs, on souhaite embarquer tous les services, des bureaux d'études aux équipes travaux et maintenance, juridiques, financières et RSE.

Contrairement à d'autres documents similaires, ce guide se distingue par une approche transversale et pédagogique. Il met aussi en avant des enjeux spécifiques comme les exigences réglementaires, contractuelles et/ou assurantielles, qui peuvent être des obstacles pour les petites entreprises, limitant leur accès aux marchés notamment publics.

L'idée était aussi de présenter un document qui reflète la réalité de ceux qui répondent aux appels d'offres, en intégrant leurs retours, points de vigilance et bonnes pratiques. Ce n'est pas un manuel figé, mais ***un outil collaboratif, intégrant des retours d'expérience pour une utilisation à long terme****.*

Nous voulions démystifier certaines appréhensions : vulgariser les aspects juridiques et techniques pour en faciliter l'appropriation. L'État fournit des dispositifs incitatifs, mais s'ils restent mal compris et sous-utilisés, le risque est qu'ils s'éteignent faute de mise en œuvre et d'évolutions.

C'est important de rendre ces outils accessibles et compréhensibles pour éviter qu'ils soient sous-utilisés à cause de leur complexité ou d'une mauvaise réputation.

Sylvain FREY
Membre de la Commission « Efficacité énergétique & Bâtiments» du SERCE

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) est un outil contractuel efficace pour accompagner les clients dans leur transition énergétique.

Il leur permet de bénéficier de l'expertise des entreprises du SERCE, spécialisées dans l'efficacité énergétique, et d'avoir la garantie de réduire leurs consommations énergétiques au travers d'un engagement contractuel sur la durée.

Les clients peuvent ainsi profiter d'installations neuves ou rénovées, et des économies d'énergie réalisées qui combinées aux aides ou dispositifs types Certificats d'Économie d'énergie (CEE) permettent parfois un autofinancement.

Le CPE présente des avantages à la fois juridiques et financiers : ***il protège les clients tout en les aidant à financer leur projet*** *à travers des aides et subventions. De plus, le CPE contribue fortement à ce que le client soit en conformité avec les règlementations en vigueur, comme le Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET).*

Toutefois, il y a des freins à son utilisation. Il est notamment perçu comme un outil complexe, nécessitant des compétences techniques et juridiques importantes. Pour les petites ou moyennes entreprises, l'accès au marché des CPE est souvent difficile en raison des ressources requises.

Un autre frein majeur concerne les engagements contractuels stricts, qui peuvent inclure des pénalités importantes en cas de non-respect des objectifs. Ce cadre peut parfois rendre les entreprises méfiantes, d'où l'intérêt du guide, qui offre une méthodologie et souligne les points de vigilance pour sécuriser les engagements et limiter les risques.

En joignant l'expertise des opérationnels à celle des juristes, nous souhaitions faciliter ainsi l'appropriation du CPE par le plus grand nombre des adhérents du SERCE.

OPTIMISER L'AUTOCONSOMMATION GRÂCE À LA FLEXIBILITÉ

Au cours de l'Université de l'Autoconsommation photovoltaïque organisée par **Enerplan** les 26 et 27 septembre dernier, **Marc-André MERLET, membre de la Commission « Efficacité énergétique et Bâtiments » du SERCE** est intervenu lors de la table-ronde « *Extension du domaine du solaire : stockage, couplage, évolutivité des installations, grand solaire…* ».

À cette occasion il a rappelé l'importance de déployer des solutions de flexibilité afin d'optimiser l'autoconsommation.

« *Avant tout déploiement de panneaux photovoltaïques, il est nécessaire de mettre en place un plan de comptage sur ses installations. Cette étape est essentielle pour identifier quels usages consomment quoi et à quel moment, afin de synchroniser les consommations identifiées avec la production. Cela permet d'optimiser le taux d'autoconsommation, et ce, avec ou sans solution de stockage. Tous ces éléments assemblés permettent une rentabilité accrue du projet et une meilleure maîtrise de son budget énergie.* »

TOUT COMPRENDRE AU DÉCRET BACS EN 10 MINUTES

Le SERCE met à disposition de ses adhérents un livret intitulé : « *Systèmes de pilotage des bâtiments tertiaires : un outil indispensable du dispositif Eco Energie Tertiaire* ».

Comment le décret BACS modifie-t-il le déploiement des systèmes de pilotage ? Que contient l'inspection obligatoire ? Comment prétendre à la fiche CEE BAT-TH-116 ? Quel est l'impact d'un commissionnement régulier ?

Autant de questions auxquelles cette fiche apporte des éléments de réponse !

Ce livret détaille en annexe la classification d'une GTB. De quoi éclairer les dispositions prévues par l'arrêté du 22 août 2024, qui prolonge l'utilisation de la fiche CEE BA-TH-116 jusqu'au 1er janvier 2030 pour l'installation de GTB de classes A et B. Cette décision devrait permettre de maintenir le rythme de déploiement des systèmes de GTB dans les bâtiments à usage tertiaire.

SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

SYSTÊMES DE PILOTAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES :

UN OUTIL INDISPENSABLE DU DISPOSITIF ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

Le « Dispositif Éco Énergie Tertiaire » fixe des objectifs ambitieux de réduction de la consommation du parc tertiaire pour les 30 prochaines années. Les systèmes de pilotage représentent une excellente opportunité pour atteindre les premiers objectifs à 2030.

Le pilotage permet de générer à lui seul entre 20 et 30% d'économies d'énergies selon la classe de GTB installée

LE NOUVEAU DÉCRET BACS DU 7 AVRIL 2023, UN ACCÉLÉRATEUR RÈGLEMENTAIRE !

Qu'est-ce-que c'est ?
Il impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, selon le calendrier en page 2.

Quels sont ses objectifs ?
Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique. Ajuster en temps réel la consommation des systèmes techniques en fonction des besoins. Détecter les dérives de consommation pour alerter l'exploitant.

Qui est concerné ?
Les propriétaires des systèmes techniques présents dans un bâtiment tertiaire non résidentiel neuf ou existant, si les équipements CVC ont une puissance nominale supérieure à 290 kW au 1er janvier 2025 et 70kw au 1er janvier 2027.

Qui est exempté ?
Une exemption est possible pour les bâtiments existants, en justifiant que l'installation du système de régulation n'est pas réalisable avec un retour sur investissement inférieur à 10 ans.

Seules les GTB avec minimum une classe C, selon la norme NF-EN-ISO 52120-1, répondent à la règlementation.

CONSULTEZ LE LIVRET (RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS) DEPUIS LE SITE SERCE.FR
Lien : https://serce.fr/publications/systemes-de-pilotage-des-batiments-tertiaires-un-outil-indispensable-du-dispositif-eco-energie-tertiaire/

RÉSEAUX
&
ENVIRONNEMENT

STAR-ELEC : LES BUREAUX D'ÉTUDES DES ENTREPRISES VONT DEVOIR S'APPROPRIER LA DÉMARCHE

En partenariat avec Enedis et la FNCCR notamment, le SERCE participe aux travaux du Comité StaR-ELEC, chargé de définir un format d'échanges de données numériques standardisées afin d'alimenter un système d'information géographique.

Guillaume MALARD
Expert cartographe Géostandards, géoréférencement, fusion des cartographies chez Enedis

StaR-Elec est un standard informatique disponible en open source, qui permet d'échanger des informations géographiques et techniques dans le cadre de la construction des réseaux de distribution et d'éclairage public (récolement, études…).

L'objectif est de créer un langage commun pour que les différents logiciels utilisés dans les projets de réseaux électriques puissent «se parler». Le projet a débuté en 2019 avec un constat simple : trop d'informations étaient ressaisies, parfois mal, ou pas complètement. Jusqu'ici, chacun utilisait son propre système, ce qui compliquait la communication entre les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études et les exploitants.

Après trois ans de travail en concertation avec les acteurs du secteur, le standard a été validé en novembre 2022. Il s'applique principalement aux réseaux de distribution et d'éclairage public, mais pourrait facilement être étendu à d'autres types de réseaux électriques.

Depuis 2022, nous travaillons à sa mise en œuvre avec les organisations professionnelles d'entreprises de réseau, dont le SERCE, les représentants des maîtres d'ouvrage (comme la FNCCR ou Enedis) et les éditeurs de logiciels. Deux webinaires ont déjà été co-organisés depuis début septembre avec plus de 800 participants pour informer les différents acteurs.

*Le premier échange concerné par StaR-Elec est le récolement et deviendra **obligatoire dans certains marchés de travaux dès début 2025**. Certains territoires seront pilotes, en fonction des renouvellements des marchés de travaux par les maîtres d'ouvrage et de la mobilisation des acteurs locaux.*

Il y a beaucoup de choses à faire évoluer et toute une conduite du changement à opérer, notamment dans les bureaux d'études. Nous allons demander aux techniciens de passer d'une approche très visuelle, centrée sur le dessin, à une méthode plus structurée où les informations seront intégrées directement dans des bases de données. Un premier objectif est que d'ici à deux ans, 90 % des récolements soient réalisés avec le format StaR-Elec, permettant ainsi de gagner en temps et en qualité sur les projets de réseaux. Les autres échanges de données (export de la carto de l'exploitant, rendu des études…) devraient suivre rapidement.

Source du standard et de ses déclinaisons : *https://gitlab.com/StaR-Elec*

Plus d'info via le webinaire du 13/09/2024 : *https://www.youtube.com/watch?v=iqstWoaQ28k*

COMITÉ DE LIAISON SERCE/ ENEDIS

Le 16 octobre dernier, le SERCE a accueilli dans ses locaux les membres du Comité de liaison national Enedis.

À l'ordre du jour, figuraient notamment la prévention-sécurité, la présentation de la trajectoire d'investissement et un point d'avancement sur la **démarche RSE**, travaillée avec Enedis en collaboration avec ses partenaires.

Concernant ce dernier point, le SERCE est chargé de piloter les réflexions portant sur la mesure et la réduction des émissions carbone des chantiers/projets via des méthodes reconnues par les acteurs de la filière. La première étape consiste à définir, suivre et piloter un outil « filière ». L'outil SEVE TP a été proposé par le SERCE et les équipes d'Enedis le testent actuellement. Le résultat de ces essais sera officialisé d'ici la fin de l'année.

LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT » CHANGE DE NOM ET ÉTABLIT SA FEUILLE DE ROUTE

La prochaine Commission désormais intitulée «Environnement et Économie circulaire» se réunira le 17 décembre prochain. À cette occasion, ses membres recevront un représentant de l'éco-organisme Soren, spécialisé dans la collecte et le recyclage des panneaux solaires.

Romuald PETON
Président de la Commission « Environnement et Économie circulaire » du SERCE

Le changement de nom de la « Commission Environnement », devenue désormais la « Commission Environnement et Économie Circulaire », reflète notre volonté de donner plus de visibilité à cette thématique. Jusqu'ici, l'économie circulaire était traitée principalement sous l'angle de la gestion des déchets, en collaboration avec les éco-organismes, mais nous voulons aller plus loin. Il y a une forte demande, que ce soit de la part de la société civile ou des collaborateurs dans nos entreprises, qui souhaitent s'investir davantage dans le réemploi et la réutilisation des équipements. Ce mouvement touche également les membres de la commission, où de nombreuses initiatives émergent.

Ce changement de libellé traduit un engagement plus fort de la profession : ne plus se limiter à une bonne gestion des déchets, mais devenir des acteurs reconnus de l'économie circulaire. En encourageant les donneurs d'ordre, parfois encore réticents, à intégrer ces pratiques dans leurs appels d'offres, nous espérons faire évoluer les mentalités et les pratiques dans nos secteurs.

Les trois axes principaux sur lesquels nous travaillerons en 2025 sont le climat, la biodiversité et l'économie circulaire.

***Le climat** est un sujet central depuis longtemps, auquel nous répondons par des solutions conçues sur mesure pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et proposer des offres bas carbone à nos clients.*

*Le deuxième axe, **la biodiversité**, s'inscrit dans une démarche de protection de la nature. Nous avons par exemple mis en avant la biodiversité nocturne, en collaborant avec les collectivités pour réduire les nuisances lumineuses, mais aussi la lutte contre l'artificialisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur en milieu urbain.*

*Le troisième axe, **l'économie circulaire**, se renforce avec des initiatives comme celles de Soren, invité à participer à la prochaine commission. C'est le seul éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France. Ce qui est remarquable chez eux, c'est leur capacité à récupérer les matériaux précieux sur d'anciens panneaux avec un rendement élevé et de pouvoir les réinjecter comme matières premières dans la fabrication de nouveaux panneaux photovoltaïques. Ils ont par la suite évolué vers une offre de réemploi, récupérant des panneaux encore fonctionnels pour les reconditionner, les tester et les réinjecter dans le circuit en leur offrant une seconde vie. Cela illustre parfaitement la dynamique d'économie circulaire que nous voulons encourager : donner une seconde vie aux équipements pour éviter de puiser dans des ressources qui ne sont pas infinies.*

Nous sommes aussi en contact avec les éco-organismes Ecosystem et Ecologic, spécialisés dans les équipements électriques et électroniques (DEEE), qui soutiennent la réparation, le réemploi et la coordination du recyclage des appareils en fin de vie.

D'ici 2025, nous souhaitons non seulement porter ces sujets, mais surtout les rendre plus visibles et les transformer en standards pour nos métiers, afin que l'économie circulaire soit pleinement intégrée dans nos pratiques quotidiennes.

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

SAVE THE DATE

Concours Sécur!té SERCE - OPPBTP

4 JUIN 2024

C'est la date retenue pour la remise des prix des éditions 2023 et 2024 du **Concours Sécurité SERCE OPPBTP** et l'occasion de fêter les 60 ans du concours !

Cette double édition permettra de récompenser les initiatives des équipes des entreprises en matière de Prévention, Santé et Sécurité au travail.
Si les entreprises n'ont pas transmis leurs dossiers au cours de l'année 2024, elles ont jusqu'au 28 mars 2025 pour nous les faire parvenir.

NOUVELLE CHARTE SANTÉ SÉCURITÉ ENEDIS / ENTREPRISES

Le SERCE a signé le 6 décembre la nouvelle version de la « Charte Santé Sécurité Enedis – Entreprises intervenantes ».

Enedis et les entreprises partenaires s'engagent ainsi à éradiquer les accidents graves et mortels sur les chantiers en s'appuyant sur une culture sécurité collective, exigeante et transparente. Elle repose sur l'application de 8 fondamentaux de sécurité, l'adoption de pratiques clés telles que le TOP, le STOP CHANTIER, les visites de prévention, et sur une gouvernance partagée pour promouvoir l'apprentissage et la vigilance. Élaborée en concertation, elle tient compte notamment des nombreuses remarques apportées par le SERCE. De quoi renforcer ainsi l'adhésion et l'engagement de la profession.

UNE NOUVELLE DIRECTRICE PRÉVENTION SÉCURITÉ AU SERCE

Séverine HANRIOT-COLIN a rejoint le SERCE depuis le 9 juillet 2024, en tant que Directrice Prévention Sécurité. Elle a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du BTP et de la Qualité Sécurité Environnement (QSE). Pour résumer son parcours, elle arrive de l'OPPBTP où durant plus de 5 ans, elle a accompagné des entreprises de tailles variées. Elle a collaboré avec des grands donneurs d'ordres tels que SGP, SOLIDEO et SNCF Réseau pour les grands projets franciliens. Précédemment elle gérait sa propre structure de conseil et de formation en système de management QSE, après avoir occupé le poste de RQSE pendant 9 ans chez Spie.

NACELLES : LE RÔLE MAJEUR DE LA VIGIE

Adeline BERTHELIN

Membre de la Commission «Prévention & Sécurité» du SERCE
Responsable Prévention Qualité chez VINCI Energies France Pôle Infras Ile-de-France Nord Est

Lors de la dernière Commission « Prévention Sécurité » du SERCE à laquelle j'ai participé, nous avons échangé sur l'importance du rôle de la vigie au sol lors des interventions en hauteur, notamment avec les nacelles. Ce qui est ressorti, c'est qu'il est essentiel de redéfinir clairement les missions de chaque intervenant sur le chantier pour garantir une sécurité optimale, en veillant à ce que chacun comprenne parfaitement son rôle, tant l'opérateur en hauteur que la vigie au sol.

Chez VINCI Énergies, nous avons mis en place un programme de formation établi sur des fondamentaux liés aux travaux en hauteur. Dès qu'on définit une règle fondamentale, on se doit de l'expliquer et de la faire comprendre à l'ensemble hiérarchique d'une entreprise, du chef d'entreprise au monteur électricien. Ce programme comprend des vidéos explicatives en motion design, un mémo qui reprend les principales règles de sécurité (des exemples significatifs d'accidents graves, voire mortels, un rappel sur les différents types de nacelles et leur utilisation, les prérequis, les exigences de mise en œuvre…) et un quiz pour évaluer la compréhension des équipes. On a aussi insisté sur les étapes à suivre en cas de paniers de nacelles bloqués. Chaque intervenant reçoit également un dépliant qui récapitule les règles et les missions de la vigie au sol.

Pour aller plus loin, nous avons instauré un briefing matinal quotidien obligatoire avant chaque intervention en hauteur. Ce moment permet de faire un point sur les environnements de travail et de définir les rôles de chacun. Par exemple, qui sera en hauteur et qui assurera la vigie au sol. Il est primordial de s'assurer que tout le monde est bien aligné sur ses missions.

Nous avons aussi mis en place un système d'identification visuelle pour la vigie au sol, avec des gilets ou des brassards spécifiques, afin que cette personne soit facilement repérable sur le chantier, à l'image des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST).

Enfin, pour garantir que les connaissances restent à jour, nous avons instauré un rappel tous les cinq ans pour l'ensemble des salariés. De la même manière, à chaque arrivée de nouveaux employés ou intérimaires, on refait un point sur les règles de sécurité. Cela nous permet de maintenir un niveau élevé de vigilance et de sécurité sur les chantiers.

SUR LE TERRAIN, LA PRÉVENTION SÉCURITÉ EST AUSSI CONNECTÉE !

Nadia QUILLAUD

Membre de la Commission «Prévention & Sécurité» du SERCE
Responsable QSE chez SORAPEL

Chez SORAPEL, nous avons fait évoluer nos méthodes pour gérer la sécurité sur nos chantiers. Avec 110 employés répartis sur trois agences en Mayenne, dans la Manche et le Calvados, nous avons de nombreux collaborateurs qui ont des missions en lien avec la sécurité, en plus des conducteurs de travaux et des chefs d'agence qui suivent aussi les consignes sur le terrain.

Cette année, nous avons adopté l'application Kizeo Forms pour dématérialiser nos visites de sécurité. Chacun des conducteurs de travaux et des responsables peut désormais faire ses visites avec un formulaire numérique. Ce système facilite la traçabilité et la centralisation des données. C'est beaucoup plus rapide et flexible : je peux récupérer des photos, des signatures, des commentaires directement depuis l'application. Il est même possible de générer des graphiques et des rapports automatiquement. Cela nous permet de recueillir instantanément les retours à la fin de la visite du chantier, ce qui représente un véritable gain de temps.

Autre avantage, les questionnaires s'adaptent en fonction des réponses, ce qui aide à cibler les points spécifiques en fonction des risques présents sur le chantier. La saisie automatisée des informations (comme l'adresse du chantier ou les informations sur le client) simplifie aussi le process. On peut aussi ajouter des photos ou des enregistrements vocaux pour plus de détails. Honnêtement, ça motive les équipes, c'est plus intuitif et ludique qu'un formulaire papier.

Nous avons aussi mis en place des QR codes pour chaque salarié. Chacun a une sorte de 'passeport sécurité' avec toutes ses habilitations, ce qui est très pratique pour les contrôles sur site : il suffit de scanner le QR code pour afficher ses qualifications. C'est une avancée que toute l'équipe a bien accueillie, surtout quand il pleut ou dans les conditions difficiles où le papier devient vite inutilisable. Cette transition numérique est vraiment bénéfique pour notre suivi sécurité au quotidien.

SOCIAL
& ATTRACTIVITÉ
DES MÉTIERS

ACCUEIL DES STAGIAIRES DE SECONDE : UNE PREMIÈRE «OPÉRATION DÉCOUVERTE» RÉUSSIE

En juin dernier, les élèves de seconde générale et technologique ont effectué un stage obligatoire d'observation d'une durée de deux semaines. Plus de 80 % des lycéens ont ainsi pu découvrir le monde du travail et des métiers, en permettant aux élèves d'acquérir davantage de connaissances, utiles pour construire progressivement un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Le SERCE s'est impliqué en signant **une convention de coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale** et en mobilisant ses adhérents qui ont accueilli au moins **1 000 jeunes** dans leurs entreprises.

A cette occasion le SERCE a réalisé un **kit d'accueil** destiné aux entreprises adhérentes. Objectif : faciliter leur intégration et leur faire vivre une expérience professionnelle enrichissante.

LE BILAN, VU DES ENTREPRISES

D'après les données du MEDEF :

95%
des entreprises souhaitent reproduire l'expérience

67%
des entreprises qui n'ont pas pris de jeunes cette année s'engagent pour 2025

Carol DENOYER
Directrice Talent Acquisition & Marque employeur (Equans France)

Nous avons accueilli 150 jeunes de seconde générale pour un stage de découverte de nos métiers. Ce dispositif constitue une opportunité pour mieux les faire connaître à des jeunes, à un âge où l'orientation scolaire et professionnelle se décide.

Sur nos plus grands sites, comme au sein de nos agences, des groupes d'une quinzaine d'élèves ont pu découvrir nos activités et prendre conscience de l'importance du déploiement de nos savoir-faire pour conseiller et soutenir les clients dans leurs transitions, dans l'industrie comme dans le secteur tertiaire.

Nous avons communiqué en interne pour valoriser cette initiative et encourager nos équipes à accueillir des stagiaires en élaborant un programme varié, avec des intervenants internes et externes et en adaptant le contenu pour le rendre ludique et accessible. De nombreuses thématiques ont été abordées telles que la sécurité, l'éthique, la cybersécurité, la RSE, la diversité et l'inclusion, l'égalité professionnelle et la féminisation des métiers, la transition énergétique, avec des outils comme des quiz, un atelier Nos Vies Bas Carbone, et des visites de sites. Nous avons également fait appel à des partenaires, comme le SERCE, des écoles d'ingénieurs et un CFA, pour diversifier les perspectives.

Les retours ont été très positifs, notamment à la fin du stage où les élèves ont partagé leurs expériences à travers une fresque collective. Nous avons même reçu des remerciements de parents ! Les collaborateurs ont manifesté leur intérêt, notamment pour inspirer des jeunes et susciter des vocations, en particulier chez les jeunes filles en les invitant à explorer les carrières techniques et les métiers de l'ingénierie.

Fort de ce bilan, nous prévoyons de renouveler l'expérience en 2025, en encourageant la curiosité des jeunes vis-à-vis de nos métiers pour les ouvrir à devenir acteurs de la décarbonation.

Armelle DENEUFVE
Responsable Formation
Barbara MESSI
Chargée de Projets pédagogiques
(Groupe SNEF)

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 13 stagiaires de seconde provenant de différents établissements. Pour une première, nous avons choisi de démarrer petit et de concentrer le stage sur une semaine, ce qui a permis à nos équipes de s'investir pleinement sur une période plus courte. Nous avons la chance de proposer une grande diversité de métiers : électricité, bureau d'études, éclairage public, vidéosurveillance… Les stagiaires ont ainsi pu explorer ces différents domaines et découvrir nos métiers de manière concrète grâce à une vingtaine de contributeurs.

L'expérience a été très enrichissante et nous avons vu des jeunes véritablement intéressés. Ils ont eu l'occasion de se plonger dans des activités variées, en alternant théorie et pratique, notamment avec des visites d'agences où ils ont pu toucher du doigt les aspects techniques de nos métiers. Nous avons également organisé des moments interactifs, comme des simulations d'entretiens ou des exercices immersifs dans nos locaux comme « la chasse aux risques » ou encore un atelier « comment créer un CV » qui ont leur ont beaucoup plu. Bien sûr, il y a des pistes d'amélioration. Nous avons constaté que certains élèves n'avaient pas été suffisamment préparés par leur établissement en amont, ce qui a parfois freiné leur engagement. Mais c'est justement une opportunité pour nous de renforcer la collaboration avec les écoles afin que, l'année prochaine, les stagiaires arrivent avec une vision plus claire de ce qu'ils vont découvrir chez nous.

Dans l'ensemble, cette première immersion a été une réussite. Les jeunes sont repartis avec une meilleure compréhension de nos métiers et certains ont même montré un vif intérêt pour des secteurs qu'ils ne connaissaient pas. L'an prochain, nous serons prêts à accueillir plus de stagiaires et pourquoi pas, à collaborer avec d'autres entreprises de notre secteur géographique pour leur offrir une immersion encore plus complète et enrichissante sur deux semaines.

Sophie GOZLAN
Directrice Projet Capital Humain (Fayat Energie Services)

J'ai l'habitude d'accueillir des élèves de 3e, donc quand il a fallu intégrer des secondes, j'ai repris les mêmes outils et méthodes et je les ai adaptés. La vraie difficulté a été de trouver des lycées, car l'organisation des stages de seconde n'était pas toujours fluide. Pour les outils, on utilise le jeu « Qui suis-je ? » pour découvrir les métiers. Cela permet de créer des sous-groupes, de faire des challenges, et de rendre l'expérience interactive avec des supports variés comme des vidéos et des PowerPoint. Ce qui m'a surprise, c'est l'intérêt des secondes pour la RSE. J'ai intégré des présentations sur ce thème et ça a suscité beaucoup de questions. Je vais accentuer ce sujet dans mes prochaines sessions.

Ce type d'initiative est primordial pour déconstruire les stéréotypes sur nos métiers, souvent perçus comme physiques et masculins. Les élèves découvrent la diversité des métiers du BTP, bien au-delà de l'image du conducteur de grue. Pour capter leur attention, il faut de l'action, du mouvement, des visites ou des jeux, sinon on les perd.

Je les ai aussi emmenés visiter la Fabrique du Métro, une alternative simple et enrichissante aux visites de chantier, qui sont difficiles à organiser. Ils sont repartis avec un petit souvenir qui les a fait sourire : un gilet de travaux avec le logo de l'entreprise. C'est essentiel d'être dynamique, toujours dans l'action, car c'est ce qui leur plaît. En fin de compte, s'ils passent un bon moment et gardent en tête nos métiers, c'est déjà une victoire !

LE BILAN, VU DU MINISTÈRE

D'après les données «Un Jeune, Une solution»

20 000
offreurs pour 666 000 offres de stage sur la plateforme «Un jeune, une solution»

83 %
des élèves ont eu une expérience positive ou enrichissante

67 %
des élèves ont découvert de nouveaux métiers et environnements

EN BREF

NOMINATIONS

BUREAU & CONSEIL D'ADMINISTRATION

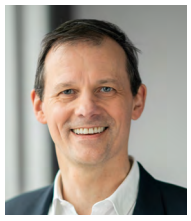

VICE-PRÉSIDENT « RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES »

Dominique NEEL
Directeur Général
(BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES)

ADMINISTRATEUR

Jérôme GUIRAL
Président
(FAYAT Energies Services)

PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « CENTRALES & NUCLÉAIRE »

Arnaud SNYKERQUE
(SPIE Nucléaire)

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE »

Fabien ESCRIHUELA
(SNEF)

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « SMART GRIDS - PRODUCTION ENR »

Pascal PIERAERTS
(VINCI Energies France)

DÉLÉGUÉ ET CONSEILLERS RÉGIONAUX

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL OCCITANIE

Jean-François PAGE
(VINCI Énergies France)

CONSEILLER RÉGIONAL PACA –TERTIAIRE

Romain RICOUARD-NORMAND
(EQUANS)

CONSEILLER RÉGIONAL HAUTS DE FRANCE – RÉSEAUX

Olivier D'ANGEST RAPHEL
(SATELEC)

LE SERCE DANS LA PRESSE

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2024

- **Le Parisien / Dossier « Spécial Rentrée Etudiants** Publirédactionnel – **Rémi HUGUET, Président de la Commission « Ressources humaines » du SERCE** sur le thème de l'attractivité des métiers de la transition énergétique

- **News Tank Cities** Interviews de **Jean DE VAUXCLAIRS, Président du SERCE et de Nicolas CAHENZLI, Responsable Efficacité Énergétique et Bâtiment**

- **J3E** Publirédactionnel – **Fabien ESCRIHUELA, Président de la Commission « Efficacité énergétique & Bâtiment » sur l'importance du commissionnement des GTB**

CONSULTEZ LES INTERVIEWS DEPUIS LE SITE
site serce/fr/espace presse

SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Contact **SERCE**
Marielle MOURGUES
m.mourgues@serce.fr
Tél. : 01 47 20 69 45
serce.fr

Retrouvez SERCE'INFOS et toutes les informations du SERCE sur le site internet :
serce.fr

AGENDA

10 décembre
- **Commission « Caténaires »**

12 décembre
- **Commission « Éclairage public et Équipements connectés »**

13 décembre
- **Commission « Efficacité énergétique »**
- **Commission « Centrales & Nucléaire »**
- **Comité Séquélec**

17 décembre
- **Commission « Environnement et Économie circulaire »**
- **Commission « Prévention & Sécurité »**
- **Commission « Qualification »**

15 janvier
- **Commission « Ressources Humaines »**

16 janvier
- **Commission «Qualification»**

21 janvier
- **SERCE : Bureau**

23 janvier
- **Commission « Signalisation ferroviaire »**

28 janvier
- **SERCE/Enedis : groupe de travail « Prévention Sécurité »**

29 janvier
- **FNTP : Bureau**

30 janvier
- **FNTP : Conseil d'administration**

6 février
- **Comité des Travaux sous Tension (Luce)**

ÇA BOUGE AU SERCE !

Isabelle MARCHAL a rejoint l'équipe du SERCE où elle remplace Tiphaine LAVERGNE en tant qu'Assistante de Direction.

Electriciens sans frontières
l'énergie du développement

LE SERCE SOUTIENT L'ACTION D'ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

consultable depuis le site www.metiers-electricite.com

Conception graphique et mise en page : la Fabrique créative – Impression : Groupe Exprim
Crédits photos : Photothèque SERCE : © FAYAT ; © LE DU ; © SPIE ; © Xavier Granet – © ENERPLAN – Photothèque TERRA ; © Arnaud Bouissou MEDDTL – Adobe Stock : © Goodluz ; @ Pcess609